

Avocat général en 1856, et président de Chambre en 1864, il allait appartenir ainsi, pendant vingt-six ans à notre Cour d'appel, qui n'a pas connu de plus grand magistrat.

Grand magistrat, je l'ai dit déjà, et je ne crains pas de le répéter, il le fut, en effet, au plus haut degré, par le caractère, par la dignité de la vie, par le savoir, par le travail, et par la conscience qu'il apporta toujours dans l'exercice de ses fonctions.

Tous ceux qui l'ont connu peuvent en témoigner comme moi. Et quant à ceux pour qui sa vie est demeurée plus ignorée, ils peuvent s'en assurer encore, en relisant l'admirable discours qu'il prononçait à l'audience solennelle de rentrée, du 4 novembre 1862, et dans lequel il rappelait à ses auditeurs tous les devoirs, imposés à quiconque participe à l'œuvre de la justice.

En pareille circonstance, le rôle d'un orateur, jeune encore, est délicat et difficile. N'y a-t-il pas, en effet, quelque péril à rappeler à des magistrats, que leur âge, leur caractère et leur grande autorité semblent soustraire aux leçons et aux conseils, ces austères vérités, dont les *Mercuriales* d'autrefois renferment la plus haute expression ?

Aussi, en reprenant ces vieilles traditions, Onofrio se garda bien de parler, en son nom, des devoirs professionnels et des vertus exigées du magistrat. L'enseignement de ces devoirs et de ces vertus, il le plaça dans la bouche de l'un des plus dignes représentants de cette illustre famille Favre, qui a fourni plus d'un magistrat honoré au Présidial de Bourg, comme au Sénat de Savoie. En abritant ainsi, comme il le dit lui-même « à la fois la faiblesse de sa parole et les hardiesses de la censure sous l'autorité d'un nom vénéré pour le double mérite d'une grande science et d'une haute vertu », l'orateur pouvait être certain de